



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 13 octobre 2015 à 19 h
555, rue Chabanel Ouest, bureau 600**

PRÉSENCES :

Monsieur Pierre Gagnier, Maire d'arrondissement
Madame Émilie Thuillier, Conseillère du district d'Ahuntsic
Madame Lorraine Pagé, Conseillère du district du Sault-au-Récollet
Monsieur Harout Chitilian, Conseiller du district de Bordeaux-Cartierville
Monsieur Pierre D Desrochers, Conseiller du district de Saint-Sulpice

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Gilles Côté, Directeur d'arrondissement par intérim
Madame Lisa Siminaro, Directrice - Performance, greffe et services administratifs
Monsieur Jocelyn Jobidon, Directeur du développement du territoire par intérim
Monsieur Louis Lapointe, Directeur des travaux publics
Monsieur Laurent Legault, Directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Madame Chantal Châteauvert, Secrétaire d'arrondissement
Madame Micheline Pilon, Secrétaire-rechercheuse
Monsieur Marc Tanguay, Commandant PDQ 10

Ouverture de la séance.

Le maire d'arrondissement constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 01.

10.01A

Signature du livre d'or :

Madame Rachel Sigouin, bénévole à SOLIDARITÉ AHUNTSIC depuis 30 ans, est invitée à signer le livre d'or.

10.01B

Information par les membres du conseil d'arrondissement.

Le maire et les conseillers abordent les sujets suivants :

Madame Lorraine Pagé : Remerciements à madame Rachel Sigouin et aux bénévoles de l'arrondissement pour leur contribution.

 Annonce de l'approbation de protocoles d'entente à intervenir avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-municipalités pour l'aménagement de circuits extérieurs pour l'entraînement physique dans le parc Ahuntsic et le parc des Hirondelles (Point 20.02).

 Rappel de la période de collecte des résidus verts.

 Rappel du respect de l'horaire de collecte des ordures ménagères.

- Monsieur Harout Chitilian : Dépôt d'un mémoire dans le cadre du renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse du gouvernement du Québec.
- Enjeux de sécurité autour des écoles du district de Bordeaux-Cartierville, notamment l'école Louisbourg.
- Projets d'agrandissement d'écoles.
- Projet d'embellissement dans le secteur de la rue Lachapelle et du boulevard Laurentien.
- Remerciements à la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) Ahuntsic-Cartierville pour le dépôt auprès des commerçants d'une étude sur le potentiel économique du boulevard Gouin Ouest.
- Souligne le travail de l'équipe de Ville en vert pour l'aménagement de la vitrine environnementale de Cartierville.
- Monsieur Pierre Desrochers : Enfouissement des fils électriques sur la rue Chabanel – automne 2015.
- Octroi d'un contrat pour l'installation de lampadaires sur la rue Chabanel Ouest entre la rue Meilleur et le boulevard Saint-Laurent (Point 20.04).
- Suivi des travaux à la place Esplanade-Chabanel.
- Annonce de l'aménagement, au parc Henri-Julien, d'un terrain de rugby/soccer en 2016.
- Suivi sur la tenue d'un registre dans le cadre de la demande d'approbation référendaire relative au projet de résolution visant à autoriser les usages de lieu de culte, d'activités communautaires ou socioculturelles et d'école d'enseignement spécialisé pour l'immeuble situé au 406, rue Legendre Ouest.
- Félicitations à madame Rachel Sigouin et remerciements aux bénévoles de l'arrondissement.
- Madame Émilie Thuillier : Félicitations à madame Rachel Sigouin et remerciements aux bénévoles de l'arrondissement.
- Retour sur le Salon des aînés de Bordeaux-Cartierville tenu le 1^{er} octobre 2015.
- Annonce de la réalisation d'un circuit d'exercices pour adultes au parc Ahuntsic en 2016.
- Information sur la fermeture de l'établissement de détention Maison Tanguay et le Plan particulier d'urbanisme du secteur Henri-Bourassa Ouest (Point 40.10).
- Dissidence concernant l'adoption Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) afin d'assurer la concordance au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal à la suite de l'intégration du Programme particulier d'urbanisme du secteur Henri-Bourassa Ouest (Point 40.11).

10.02

Période d'intervention du public sur la demande de dérogation mineure.

Aucune demande.

10.03

Période de questions du public.

À 19 h 34, le maire d'arrondissement annonce le début de la période de questions. Les personnes ci-dessous adressent des questions relatives aux sujets suivants aux membres du conseil d'arrondissement.

Marc Gagné	Réparation de nids-de-poule dans le secteur de la rue Sauvé Est entre l'avenue Papineau et la rue Francheville ainsi qu'à l'angle de l'avenue Curotte et de la rue Fleury Est.
Janine Renaud	Déversement des eaux usées dans le fleuve Saint-Laurent. Suggestion : journée annuelle de formation des bénévoles.
Luciano Luca	Emplacement des panneaux d'arrêt.
Gilles Larocque	Point 30.04 de l'ordre du jour. Nature et coûts des travaux à l'entrée du complexe sportif Claude-Robillard (avenue Émile-Journault).
Pauline Carignan	Coût de l'installation des parasols à la pataugeoire du parc du Sault-au-Récollet. Îlots de chaleur (dépôt de documents).
Ala Morales	Recommandations à l'arrondissement (dépôt d'un document).
Raymond Labbé	Suivi - gestion des branchements d'égouts. Nature des travaux liés au marquage de rue et de trottoir – secteur de la rue Cousineau. Espace vert autour d'un nouveau bâtiment érigé sur le boulevard Gouin Ouest entre la rue Cousineau et le chemin de Somerset.
Claude Ampleman	Financement du Projet Sault-au-Récollet (dépôt d'un document).
Jacques Mayer	Remerciements au commandant Tanguay du poste de quartier 10 concernant les enjeux de sécurité à proximité de l'école Ahuntsic-Annexe. Projet d'agrandissement - École Ahuntsic-Annexe.
Robert Dumont	Entretien des sentiers dans le parc Henri-Julien et ouverture des sentiers en hiver.
Nicole Vermette	Projet visant à autoriser les usages de lieu de culte, d'activités communautaires ou socioculturelles et d'école d'enseignement spécialisé pour l'immeuble situé au 406, rue Legendre Ouest.
Claude Ampleman	Trou dans le trottoir sur la rue Prieur entre l'avenue Péloquin et la rue de la Roche.

Cette période de questions prend fin à 20 h 31.

10.04

Correspondance et dépôt de documents.

Aucun document.

10.05

CA15 090234

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 13 octobre 2015.

Il est proposé par la conseillère Lorraine Pagé

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 13 octobre 2015, en y ajoutant les points suivants :

20.03 Accorder un contrat à GROUPE CRH CANADA INC. (DEMIX CONSTRUCTION) pour des travaux de voirie sur le boulevard Gouin Ouest et les avenues du Ruisseau et Alliance, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres sur invitation S2015-021, soit 76 938,97 \$, toutes taxes comprises / Autoriser une dépense totale de 81 938,97 \$, comprenant les taxes et les frais incidents, le cas échéant – 2 soumissionnaires.

20.04 Accorder un contrat à CONSTRUCTION N.R.C. INC. pour l'installation de lampadaires sur la rue Chabanel Ouest, entre la rue Meilleur et le boulevard Saint-Laurent, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres sur invitation S2015-020, soit 66 972,94 \$, toutes taxes comprises / Autoriser une dépense totale de 71 972,94 \$, comprenant les taxes et les frais incidents, le cas échéant – 3 soumissionnaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.06

CA15 090235

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de correction signé par le secrétaire d'arrondissement concernant les résolutions CA15 090196 et CA15 090229 consignées aux procès-verbaux des séances ordinaires du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville tenues les 10 août et 14 septembre 2015.

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par tous les conseillers

et résolu

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal de correction concernant les résolutions CA15 090196 et CA15 090229 consignées aux procès-verbaux des séances ordinaires du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville tenues les 10 août et 14 septembre 2015 ainsi qu'une copie des documents modifiés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07 1154039009

CA15 090236

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 14 septembre 2015.

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

DE considérer comme lu et de ratifier le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville tenue le 14 septembre 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.08

CA15 090237

Accepter l'offre du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) de participer au service PerLE du Portail gouvernemental de services-espace Entreprises / Approuver l'entente à intervenir concernant ce service pour une durée de cinq ans et renouvelable par tacite reconduction pour une durée de cinq ans.

Il est proposé par le conseiller Pierre D Desrochers

appuyé par la conseillère Lorraine Pagé

et résolu

D'accepter l'offre du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale de participer au service PerLE du Portail gouvernemental de services-espace Entreprises dont l'objectif est de regrouper l'accès aux permis, licences et certificats requis des gouvernements provincial et fédéral et des municipalités de façon à permettre aux entreprises d'avoir accès aux renseignements et aux formulaires de demandes de permis et de certificats de l'arrondissement;

D'approuver l'entente à intervenir concernant ce service pour une durée de cinq ans et renouvelable par tacite reconduction pour une durée de cinq ans, laquelle est jointe au dossier de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12.01 1151940002

CA15 090238

Accorder un contrat à PACCAR DU CANADA LTÉE (KENWORTH MONTREAL) pour la fourniture d'un châssis-cabine, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public 15-14708 et autoriser à cette fin une dépense maximale de 105 995,45 \$, toutes taxes comprises - 1 soumissionnaire.

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par la conseillère Émilie Thuillier

et résolu

D'autoriser une dépense maximale de 105 995,45 \$, toutes taxes comprises, pour la fourniture d'un châssis-cabine, de classe 267;

D'accorder le contrat au seul soumissionnaire PACCAR DU CANADA LTÉE (KENWORTH MONTREAL), ce dernier ayant présenté une soumission conforme, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public 15-14708;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1156820015

CA15 090239

Approuver les protocoles d'entente à intervenir avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-municipalités pour l'aménagement de circuits extérieurs pour l'entraînement physique dans le parc Ahuntsic et le parc des Hirondelles (dossier en référence 1131948009).

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Lorraine Pagé

et résolu

D'approuver les protocoles d'entente à intervenir avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-municipalités pour l'aménagement de circuits extérieurs pour l'entraînement physique dans le parc Ahuntsic (556801) et le parc des Hirondelles (556845);

D'autoriser le maire d'arrondissement ou le maire suppléant d'arrondissement à signer lesdits protocoles d'entente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1156839002

CA15 090240

Accorder un contrat à GROUPE CRH CANADA INC. (DEMIX CONSTRUCTION) pour des travaux de voirie sur le boulevard Gouin Ouest et les avenues du Ruisseau et Alliance, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres sur invitation S2015-021, soit 76 938,97 \$, toutes taxes comprises / Autoriser une dépense totale de 81 938,97 \$, comprenant les taxes et les frais incidents, le cas échéant - 2 soumissionnaires.

Il est proposé par le conseiller Harout Chitilian

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

D'accorder à GROUPE CRH CANADA INC. (DEMIX CONSTRUCTION), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de voirie sur le boulevard Gouin Ouest et les avenues du Ruisseau et Alliance, au prix et aux conditions de sa soumission, soit 76 938,97 \$, toutes taxes comprises, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation S2015-021;

D'autoriser à cette fin une dépense de 81 938,97 \$, comprenant les taxes et les frais incidents, le cas échéant;

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1156624005

CA15 090241

Accorder un contrat à CONSTRUCTION N.R.C. INC. pour l'installation de lampadaires sur la rue Chabanel Ouest, entre la rue Meilleur et le boulevard Saint-Laurent, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres sur invitation S2015-020, soit 66 972,94 \$, toutes taxes comprises / Autoriser une dépense totale de 71 972,94 \$, comprenant les taxes et les frais incidents, le cas échéant - 3 soumissionnaires.

Il est proposé par le conseiller Pierre D Desrochers

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

D'accorder à CONSTRUCTION N.R.C. INC., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'installation de lampadaires sur la rue Chabanel Ouest, entre la rue Meilleur et le boulevard St-Laurent, au prix et aux conditions de sa soumission, soit 66 972,94 \$, toutes taxes comprises, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation S2015-020;

D'autoriser à cette fin une dépense de 71 972,94 \$, comprenant les taxes et les frais incidents, le cas échéant;

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1156624004

CA15 090242

Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 31 août 2015

ATTENDU qu'un rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés doit être fait au conseil d'arrondissement conformément à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal;

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

DE prendre acte du rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} au 31 août 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1153757009

CA15 090243

Octroyer des contributions financières totalisant 1 200 \$ à différents organismes pour les soutenir dans la poursuite de leurs activités respectives.

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Pierre D Desrochers

et résolu

D'octroyer des contributions financières totalisant 1 200 \$ aux organismes énumérés ci-dessous afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités :

200 \$	SERVICE DE NUTRITION ET D'ACTION COMMUNAUTAIRE (SNAC)
200 \$	CARREFOUR D'AIDE AUX NOUVEAUX ARRIVANTS
200 \$	L'UNION DES FAMILLES D'AHUNTSIC INC.
200 \$	AUTOUR DU BÉBÉ, CARREFOUR PÉRINATAL D'AHUNTSIC
200 \$	CENTRE SCALABRINI POUR RÉFUGIÉS ET IMMIGRANTS
200 \$	ASSOCIATION MULTIFAMILIALE MEUNIER TOLHURST

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.02 1151040008

CA15 090244

Octroyer une contribution financière de 1 500 \$ à ACADÉ-KICKS pour les soutenir dans la poursuite de leurs activités.

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Lorraine Pagé

et résolu

D'octroyer une contribution financière de 1 500 \$ à ACADÉ-KICKS afin de permettre à des enfants de bénéficier du programme *gratuité* sur une période d'un an;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.03 1151522029

CA15 090245

Demander au comité exécutif de la Ville de Montréal de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, de contributions financières totalisant 48 070 \$, provenant de l'organisme AVENIR D'ENFANTS dans le cadre du Festival « Je lis, tu lis » ainsi que de la BANQUE ROYALE DU CANADA dans le cadre du projet « Vive l'activité physique ».

Il est proposé par le conseiller Pierre D Desrochers

appuyé par la conseillère Émilie Thuillier

et résolu

DE demander au comité exécutif de la Ville de Montréal de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, de contributions financières totalisant 48 070 \$, provenant de l'organisme AVENIR D'ENFANTS dans le cadre du programme « Je lis, tu lis », et de la BANQUE ROYALE DU CANADA dans le cadre du projet « Vive l'activité physique », pour les années 2015 et 2016, réparties comme suit :

<u>Année 2015</u>	<u>Année 2016</u>
40 485 \$	7 585 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 1151082007

CA15 090246

Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, autoriser l'occupation du domaine public et édicter, selon le cas, des ordonnances permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur et la fermeture de rues.

Il est proposé par le conseiller Harout Chitilian

appuyé par la conseillère Lorraine Pagé

et résolu

D'approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et autoriser l'occupation du domaine public sur les sites, aux dates et aux heures identifiés au tableau des événements publics, saison 2015, joint à la présente résolution;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur le site, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragr. 8°), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant la fermeture de rues sur le site, à la date et aux heures identifiés audit tableau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1151522028

CA15 090247

Refuser d'approuver, conformément au Titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), l'aménagement d'une voie d'accès à moins de 7,5 mètres d'une voie d'accès existante pour un immeuble situé au 9815, rue De Martigny - Lot 1743297 du cadastre du Québec - Demande de permis 3001043755.

ATTENDU QUE la demande relative à l'aménagement d'une voie d'accès à moins de 7,5 mètres d'une voie d'accès existante pour l'immeuble situé au 9815, rue De Martigny, érigé sur le lot 1743297 du cadastre du Québec, a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme qui ne recommande pas son acceptation;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme s'appuie sur l'impact que ce projet entraînerait relativement à l'offre de stationnement sur rue dans un secteur où les besoins sont élevés et au dépérissement de l'arbre de rue qui se trouve à proximité;

ATTENDU QU'un projet visé par le Titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) ayant fait l'objet d'un avis défavorable du comité consultatif d'urbanisme doit être soumis au conseil d'arrondissement pour décision;

Il est proposé par la conseillère Lorraine Pagé

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

DE refuser d'approuver, conformément au Titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), l'aménagement d'une voie d'accès à moins de 7,5 mètres d'une voie d'accès existante pour l'immeuble portant le numéro 9815, rue De Martigny.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1154039016

CA15 090248

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant à autoriser l'agrandissement de l'immeuble portant le numéro 555, boulevard Gouin Ouest - Lot 1486855 du cadastre du Québec - Immeuble significatif et parcours riverain - Zone 0201.

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Pierre D Desrochers

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 10 (hauteur maximale en mètres et en étages), 21 (dépassement hors toit), 389 (plantations requises), 571 (emplacement d'une aire de stationnement), 592 (dégagement minimal d'une aire de stationnement), 593, 595, 596 et 597 (aménagement du dégagement d'une aire de stationnement), 597.1 (pourcentage minimum d'ombrage requis d'une aire de stationnement) et 610 (superficie du terrain paysager d'une aire de stationnement) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Achatsic-Cartierville (01-274), une résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 1486855 du cadastre du Québec, localisé au 555, boulevard Gouin Ouest, l'autorisation d'agrandir le bâtiment actuel à la condition suivante :

- les travaux doivent être conformes aux plans de l'annexe A.

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 60 mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plans numérotés P14-129 préparés par Birtz Bastien Beaudoin Laforest architectes (BBBL) inc., datés du 20 mai 2015 et estampillés par la Direction du développement du territoire le 8 juin 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1154039008

CA15 090249

Approuver, conformément au Titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Achatsic-Cartierville (01-274), la construction d'un nouveau bâtiment sur le lot 1741889 du cadastre du Québec (à l'emplacement du bâtiment démoli - 2118 à 2124, boulevard Gouin Est) - Site du patrimoine de l'ancien village du Sault-au-Récollet - Demande de permis 3001018189.

ATTENDU QUE la demande relative à la construction d'un nouveau bâtiment sur le lot 1741889 du cadastre du Québec (à l'emplacement du bâtiment démoli - 2118 à 2124, boulevard Gouin Est) a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme qui recommande son acceptation avec des portes et fenêtres en fibre de verre en façade avant et sur les autres élévations;

ATTENDU QUE le Conseil du patrimoine de Montréal approuve le projet à l'exception des portes et fenêtres en fibre de verre en façade avant;

ATTENDU QU'un projet visé par le Titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Achatsic-Cartierville (01-274) doit être soumis, dans un tel cas, au conseil d'arrondissement pour décision;

Il est proposé par la conseillère Lorraine Pagé

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

D'approuver, en vertu du Titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuñtsic-Cartierville (01-274), les travaux visant la construction d'un nouveau bâtiment sur le lot 1741889 du cadastre du Québec (à l'emplacement du bâtiment démolí - 2118 à 2124, boulevard Gouin Est), tels que présentés sur les plans révisés, préparés par Colin Fraser architecte, numérotés A0 à A5 et A7, annexes 1 à 3, datés du 22 septembre 2015 et d'autoriser les portes et fenêtres en fibre de verre en façade avant et sur les autres élévations.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1154197010

CA15 090250

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un second projet de résolution afin d'autoriser l'agrandissement du Collège Mont-Saint-Louis situé au 1700, boulevard Henri-Bourassa Est, pour y intégrer un nouveau gymnase double - Site patrimonial du Sault-au-Récollet, secteur significatif DD - Lot 2494487 du cadastre du Québec - Zone 0395.

Il est proposé par la conseillère Lorraine Pagé

appuyé par la conseillère Émilie Thuillier

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 11 (hauteur en mètres et en étages), 21 (dépassement des constructions hors toit), 347 (équipements accessoires en cour avant), 389 (plantations requises) et 571 (emplacement d'une aire de stationnement) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuñtsic-Cartierville (01-274), un second projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour le bâtiment portant le numéro 1700, boulevard Henri-Bourassa Est et érigé sur le lot 2494487 du cadastre du Québec, l'autorisation d'agrandir le bâtiment aux conditions suivantes :

- les travaux de construction et d'aménagement doivent être conformes aux plans de l'annexe A;
- les travaux d'aménagement paysager doivent être terminés au plus tard 12 mois suivant le parachèvement des travaux de construction.

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 60 mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plans préparés par Birtz Bastien Beaudoin Laforest architectes (BBBL) inc., datés du 17 juillet 2015 et estampillés par la Direction du développement du territoire le 20 juillet 2015.

Plans intitulés « description des travaux » et « plan directeur de plantation » numérotés AP-00 et AP-01, préparés par le Groupe Rousseau Lefebvre, datés du 20 août 2015 et estampillés par la Direction du développement du territoire le 27 août 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1154039013

CA15 090251

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution visant à approuver l'occupation de l'immeuble portant les numéros 101 à 111, rue de Louvain Ouest à des fins de bureaux - Lot 1487994 du cadastre du Québec - Zone 0383.

Il est proposé par le conseiller Pierre D Desrochers

appuyé par la conseillère Lorraine Pagé

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 132 (usages prescrits), 566 (nombre maximal d'unités de stationnement), 571 (emplacement d'une aire de stationnement), 592 (dégagement minimal autour d'une aire de stationnement), 593, 595, 596 et 597 (aménagement du dégagement autour d'une aire de stationnement), 597.1 (ombre portée minimale de la surface minéralisée d'une aire de stationnement de 200 m² et plus) et 621 (nombre minimal d'unités de stationnement pour vélo pour un usage commercial ou industriel) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), un premier projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour le bâtiment portant les numéros 101 à 111, rue de Louvain Ouest et érigé sur le lot 1487994 du cadastre du Québec, tel que montré au plan de l'annexe A, l'autorisation d'occuper ledit bâtiment à des fins de bureaux, aux conditions suivantes :

- l'aménagement paysager végétal et minéral de l'emplacement doit être conforme au plan numéroté A01 de l'annexe A;

- les végétaux prévus doivent être entretenus et remplacés au besoin afin de maintenir un caractère végétal sain.

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débiter dans les 12 mois suivant son entrée en vigueur et l'aménagement de l'aire de stationnement extérieur doit être complété dans les 24 mois suivant son entrée en vigueur. Si ces délais ne sont pas respectés, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plan numéroté A01 préparé par Alain Veilleux, architecte, daté du 26 août 2015 et estampillé par la Direction du développement du territoire le 31 août 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1144039018

CA15 090252

Donner un avis de motion en vue de l'adoption, en vertu de l'article 134 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RLRQ, c. S-4.1.1), d'un Règlement sur l'occupation à des fins de garderie d'une partie de l'immeuble situé au 6120, rue Émile-Nelligan - Lot 2375768 du cadastre du Québec.

Avis est donné par le maire Pierre Gagnier qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance, en vertu de l'article 134 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RLRQ, c. S-4.1.1), un Règlement sur l'occupation, à des fins de garderie, d'une partie de l'immeuble portant le numéro 6120, rue Émile-Nelligan, et érigé sur le lot 2375768 du cadastre du Québec, telle qu'elle est identifiée au plan joint en annexe A du règlement.

40.07 1150449002

CA15 090253

Donner un avis de motion en vue de l'adoption d'un Règlement autorisant un emprunt de 2 500 000 \$ pour la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement des parcs.

Avis est donné par le maire Pierre Gagnier qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance, un Règlement autorisant un emprunt de 2 500 000 \$ pour la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement des parcs.

40.08 1151082009

CA15 090254

Donner un avis de motion en vue de l'adoption d'un Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ pour les travaux d'aménagement et de réaménagement dans le cadre de la réalisation du programme de protection de bâtiments.

Avis est donné par le maire Pierre Gagnier qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance, un Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ pour les travaux d'aménagement et de réaménagement dans le cadre de la réalisation du programme de protection de bâtiments.

40.09 1151082008

CA15 090255

Donner un avis de motion en vue de l'adoption d'un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), notamment à des fins de concordance au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin d'ajouter des objectifs et des critères de PIIA pour le secteur Henri-Bourassa Ouest.

Avis est donné par le maire Pierre Gagnier qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance, un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) notamment à des fins de concordance au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), à la suite de l'intégration du Programme particulier d'urbanisme du secteur Henri-Bourassa Ouest, afin d'ajouter des objectifs et des critères de PIIA pour le secteur Henri-Bourassa Ouest.

40.10A 1150449004

CA15 090256

Adopter un projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), notamment à des fins de concordance au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin d'ajouter des objectifs et des critères de PIIA pour le secteur Henri-Bourassa Ouest.

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par le conseiller Pierre D Desrochers

et résolu

D'adopter un projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) notamment à des fins de concordance au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), à la suite de l'intégration du Programme particulier d'urbanisme du secteur Henri-Bourassa Ouest, afin d'ajouter des objectifs et des critères de PIIA pour le secteur Henri-Bourassa Ouest (01-274-40).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.10B 1150449004

CA15 090257

Donner un avis de motion en vue de l'adoption d'un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) afin d'assurer la concordance au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal à la suite de l'intégration du Programme particulier d'urbanisme du Secteur Henri-Bourassa Ouest.

Avis est donné par le maire Pierre Gagnier qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance, un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) à des fins de concordance au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), à la suite de l'intégration du Programme particulier d'urbanisme du secteur Henri-Bourassa Ouest.

40.11A 1150449001

CA15 090258

Adopter un projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) afin d'assurer la concordance au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal à la suite de l'intégration du Programme particulier d'urbanisme du Secteur Henri-Bourassa Ouest.

Il est proposé par la conseillère Lorraine Pagé

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

D'adopter un projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) à des fins de concordance au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), à la suite de l'intégration du Programme particulier d'urbanisme du secteur Henri-Bourassa Ouest (01-274-39).

Le maire Pierre Gagnier, la conseillère Lorraine Pagé ainsi que les conseillers Pierre D Desrochers et Harout Chitilian votent en faveur de la proposition.

La conseillère Émilie Thuillier vote contre la proposition.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

40.11B 1150449001

CA15 090259

Nommer un membre régulier du comité consultatif d'urbanisme (CCU).

Il est proposé par la conseillère Lorraine Pagé

appuyé par la conseillère Émilie Thuillier

et résolu

DE nommer monsieur Claude Beaulac comme membre du comité consultatif d'urbanisme pour un mandat se terminant le 30 avril 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.01 1151569013

CA15 090260

Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 5 août 2015.

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

DE prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 5 août 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.01 1151569012

Affaires nouvelles

Aucun dossier.

70.02

Levée de la séance

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités, la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville du 13 octobre 2015 est levée à 20 h 41.

70.03

Pierre Gagnier (S)

Maire d'arrondissement

Chantal Châteauvert (S)

Secrétaire d'arrondissement